



CONFÉRENCE
DES
DIRECTEURS ET
DOYENS **STAPS**

Montpellier, le 13 juin 2013

Ref : LB/CA/13juin2013

Position de la C3D STAPS sur la Nomenclature des Diplômes

La C3D, en accord avec les positions publiées par l'ANESTAPS et le SNEP, demande la transformation de ses cinq spécialités actuelles en mentions:

1. STAPS - Activité Physique Adaptée et Santé
2. STAPS - Education et Motricité
3. STAPS - Entraînement Sportif
4. STAPS - Management du Sport
5. STAPS - Ergonomie du Sport et Performance Motrice

Cette demande est justifiée par l'effort réalisé par la C3D ces dernières années pour simplifier et homogénéiser son offre de formation au niveau national, et pour permettre la lisibilité de ses diplômes.

La C3D donne mandat à son Président d'engager les discussions en fonction des propositions qui seront faites par la DGESIP, en conservant comme ligne rouge le maintien des prérogatives d'emploi pour les métiers à exercice réglementé.

Motion adoptée en séance plénière à Montpellier le 13 juin 2013